

# Obligations

Les obligations sont des titres de créance à court, à moyen ou à long terme, d'une durée d'un an au moins.

## Avantages

- Stabilité
- Négociabilité
- Revenus stables pour des obligations classiques (emprunt à coupons)

## Risques

- Risque de marché : risque de fluctuation des taux
- Risque de crédit : risque de l'émetteur et risque du garant
- Risque de liquidité : risque de cours défavorables en raison de l'illiquidité des marchés
- Risque de change : risque de fluctuation des cours des monnaies
- Risque-pays : risque lié au pays lui-même (politique, naturel, etc.)

## Fonctionnement

### Généralités

Une obligation incorpore en règle générale le droit au remboursement d'un montant investi et au paiement éventuel d'un intérêt. Le remboursement intervient à l'échéance de l'obligation.

Les placements à taux fixe sont émis par des entreprises, par des banques ou par des pouvoirs publics (Confédération, communes, par exemple). Les caractéristiques principales d'un placement à taux fixe figurent dans le prospectus d'émission. Pendant leur durée, les placements à taux fixe sont normalement négociables en Bourse.

### Caractéristiques des obligations classiques

<b>Valeur nominale</b>	Montant remboursé à l'investisseur à l'échéance
<b>Coupon</b>	Intérêt payé annuellement, exprimé en pourcentage de la valeur nominale de l'obligation
<b>Date d'échéance (maturité)</b>	Date de paiement du dernier coupon d'une obligation, à laquelle le capital est remboursé et les intérêts non réglés sont exigibles
<b>Sûretés</b>	Promesse faite par l'émetteur dans le contrat obligataire formel d'effectuer certaines opérations ou de renoncer à d'autres afin d'offrir une protection accrue à l'investisseur
<b>Remboursement anticipé (partiel)</b>	Droit de l'émetteur de rembourser tout ou une partie de l'obligation avant maturité

### Types d'obligations

<b>Obligations convertibles</b>	Obligations pouvant être échangées en actions de l'émetteur, dans un délai précis et sous certaines conditions définies préalablement
<b>Obligations à coupon zéro (zero bonds)</b>	Obligations ne donnant pas droit au paiement d'un intérêt. Le rendement sur toute la durée est tiré du prix d'émission inférieur et du prix de remboursement supérieur.

### Rating

La qualité d'une obligation est fonction de la capacité financière de son émetteur à payer les coupons et à rembourser l'intégralité de la valeur nominale à l'échéance. La santé financière des émetteurs est évaluée par les agences de notation. La notation (*rating*) permet de se faire une idée plus précise de la qualité du crédit d'une obligation par rapport à celle d'autres obligations. Les agences de notation les plus importantes sont Moody's, Standard & Poor's (S&P) et Fitch.

La présente publication est une publicité. Elle n'a été établie qu'à titre informatif et à l'intention du destinataire. L'analyse ne représente ni une incitation ni une recommandation à acheter ou à vendre des placements ou à conclure d'autres transactions. La BCBE attire l'attention sur le fait que tout investissement présente des risques. La BCBE décline toute responsabilité en cas de pertes et ne saurait répondre d'un quelconque dommage découlant de l'utilisation des présentes informations. Vous trouverez dans la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » de plus amples informations sur les services financiers usuels ainsi que sur les caractéristiques et les risques des instruments financiers. Vous obtiendrez cette brochure gratuitement sur tous les sites de la BCBE. Vous pouvez aussi la télécharger sur la page [bcbe.ch/informations-juridiques](http://bcbe.ch/informations-juridiques). Votre coach financier à la BCBE se fera un plaisir de répondre à vos éventuelles questions.